

## Annexe E2

© CEPPAC3 2009

# L'évaluation

Phases, objectifs, connaissances et compétences nécessaires à l'évaluation

## I - L'accueil - entretien individuel

### Objectifs

- Analyser la demande
- Comprendre et clarifier de besoins de formation, de son sens, par rapport à l'histoire, l'environnement, le contexte personnel et/ou professionnel de la personne PDL

### Objectifs intermédiaires

- Aider à prendre en difficulté (PDL) à prendre conscience de ses difficultés et à les verbaliser.
- Recueillir et analyser de son parcours
- Cerner les rapports à l'expression, la communication orale et écrite
- Cerner son environnement social et familial, logement, santé, scolarité des enfants
- Vérifier les disponibilités matérielles (transport, garde d'enfants), physiques (fatigabilité, handicaps...) etc.
- Vérifier son aptitude à travailler en groupe
- Vérifier sa capacité à supporter l'évaluation, la remise en cause de son image, sa motivation, etc.
- Déterminer les différentes étapes à mettre en œuvre pour la suite du parcours

### Compétences nécessaires à l'évaluation d'une personne en difficulté (PDL)

- Connaissance du public : il est souhaitable que la personne qui mène l'évaluation ait développé une réflexion personnelle mais aussi théorique sur l'illettrisme, qu'elle ait conscience que les difficultés de communication (en terme d'expression orale et écrite) sont diverses.
- Usage d'un langage adapté à la personne sans infantilisation, écoute en « feed back »
- Approche sociologique, pédagogique et psychologique du public PDL
- Connaissance de l'environnement social et professionnel (Réseaux)
- Connaissance des techniques d'entretien
- Capacité à analyser des résultats d'évaluation et à les formaliser en terme de propositions

## II - L'évaluation-positionnement - en petit groupe (maximum 4 personnes)

Mesurer des acquis, des potentialités

Objectif

- Recueillir le plus d'éléments objectifs sur la personne apprenant-e en vue de déterminer un parcours
- Mesurer les écarts entre le « niveau » à atteindre par rapport au projet de formation et de la personne en difficulté et son « niveau actuel » et ses capacités

### a - Mesure des acquis

Objectifs intermédiaires : *(en tenant compte des acquis repérés lors de la phase I)* des épreuves sont proposées à la personne en difficultés avec l'écrit.

Lecture :

- o Lecture-déchiffrement de mots et de pseudomots
- o Lecture et compréhension d'un texte, de consignes écrites

Ecriture

- o Production de mots et de pseudomots isolés
- o Production d'un texte libre

Compétences nécessaires pour mener l'évaluation

- Capacité à animer des passations d'évaluation
- Maîtrise des techniques et outils d'évaluation
- Capacité à maîtriser et en à interpréter les résultats
- Compétences pédagogiques des adultes en didactique

### b - Mesure des potentialités

Objectif

Identifier chez la personne évaluée les aptitudes mobilisables qui permettent une meilleure définition de l'efficience

Objectifs intermédiaires :

- Vérifier :
- 
- les capacités de mémorisation : mémoires immédiates auditive et visuelle ;
- la capacité de concentration ;
- des aptitudes spatio-temporelles, verbales

Compétences nécessaire pour mener l'évaluation

Il est souhaitable que la personne possède une formation dans le domaine de la psychologie et soit en capacité de maîtriser l'utilisation des tests.

L'ordre chronologique de ces deux phases d'investigation (mesure des acquis et mesure des potentialités) n'est pas défini. La mesure d'acquis préalable à la mesure des potentialités ou inversement n'est cependant pas neutre en terme d'objectifs recherchés. Elle doit prendre en compte les spécificités du public dans la relation à une situation d'« évaluation sanction », faisant référence à des expériences scolaires.

### III - La restitution - entretien individuel (éventuellement tripartite)

Objectif

- la personne, évaluée doit pouvoir exprimer ses besoins en terme de formation au regard de son projet.
- La personne qui évalue doit fournir les éléments qui permettent de définir un parcours, un contenu de formation ou autres réponses

La restitution s'effectue avec un document constitué :

- D'une fiche de résultats de l'évaluation  
D'une fiche synthèse à destination de la personne évaluée comprenant trois groupes d'informations :
  - o Identification de la personne
  - o résultats de l'évaluation commentés d'une manière positive mais réaliste
  - o préconisation pour l'avenir

Des restitutions tripartites peuvent être organisées, après accord de la personne évaluée

La restitution orale permet à la personne évaluée de prendre conscience de ses acquis de ses potentialités d'apprentissage, du travail qu'elle aura à fournir et de l'organisation de son emploi du temps à modifier pour atteindre ses objectifs.

La formulation de la restitution écrite des résultats doit être réalisée d'une manière suffisamment accessible pour ce public.